



TF0001



NOM DESTINATAIRE1 PRENOM DESTINATAIRE1
NOM DESTINATAIRE2 PRENOM DESTINATAIRE2
COMPLEMENT ADRESSE
ADRESSE
99999 VILLE

Votre numéro de chèque énergie : 1912765975

Paris, le 10 mars 2019

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser votre Chèque énergie et vos attestations pour l'année 2019.

Le chèque énergie est un dispositif mis en place par le Gouvernement et renforcé en 2019. 3,6 millions de ménages ont été bénéficiaires du chèque énergie en 2018 ; près de 5,8 millions le sont cette année. Il vous est attribué selon vos ressources et la composition de votre ménage, que vous avez déclarées aux services fiscaux. **Il est valable jusqu'au 31 mars 2020.**

Le chèque énergie vous aide à payer :

- soit vos dépenses d'électricité ou de gaz naturel. Pour que le montant de votre chèque énergie soit déduit de votre prochaine facture, il vous suffit :
 - de l'utiliser en ligne pour payer vos dépenses d'électricité et de gaz sur www.chequeenergie.gouv.fr ;
 - ou de l'envoyer par courrier à votre fournisseur après avoir renseigné les références demandées au dos du chèque et en joignant une copie de votre facture ;
- soit vos achats de combustibles pour votre logement (fioul, bois, propane,...) ou vos travaux de rénovation énergétique, en donnant directement votre chèque en paiement de votre facture ;
- soit, si vous êtes logé dans un logement-foyer conventionné APL, une partie de votre prochaine redevance, en remettant votre chèque énergie à votre gestionnaire de logement.

Pour bénéficier de protections supplémentaires sur vos contrats d'électricité et de gaz naturel, envoyez dès à présent vos attestations à vos fournisseurs d'électricité et/ou de gaz naturel.

Pour plus d'informations, vous trouverez également dans la suite de ce courrier ou sur le site www.chequeenergie.gouv.fr un mode d'emploi et une vidéo explicative.

Pour toute question, vous pouvez nous écrire en utilisant le formulaire de contact sur www.chequeenergie.gouv.fr/courriel ou en appelant le 0 805 204 805 (service et appel gratuits, y compris depuis un portable, en France métropolitaine et outre-mer).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

François de Rugy
Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

Talon à conserver

Chèque énergie
N° 1912765975

€ *****146,00*
"UNQESXVZOZO"

Chèque énergie non fractionnable, pas de remboursement de la différence entre le montant à payer et le montant de ce chèque énergie.

Chèque énergie d'un montant de :

CENT QUARANTE SIX EUROS ****

€
"PRENOM DESTINATAIRE1 NOM DESTINATAIRE1"
*****146,00*
"UNQESXVZOZO"

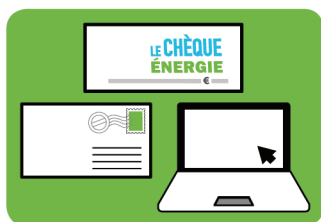


Fin de Validité : 31/03/2020
Chèque énergie N° 1912765975

Bénéficiaire(s) :
NOM BENEFICIAIRE1 PRENOM
BENEFICIAIRE1
NOM BENEFICIAIRE2 PRENOM
BENEFICIAIRE2
COMPLEMENT ADRESSE
ADRESSE
99999 VILLE



Comment utiliser mon chèque énergie ?



Je paie mes dépenses d'électricité ou de gaz naturel

- > J'envoie mon chèque énergie à mon fournisseur, accompagné de la copie d'une facture, d'un échéancier ou autre document faisant apparaître mes références client. J'écris au dos du chèque, à l'encre noire, ma référence client et/ou mon numéro de contrat.
- > **Inutile d'attendre ma prochaine facture**, je peux utiliser mon chèque énergie dès à présent, il sera directement crédité sur mon compte client.

@STUCE : plus simple, plus rapide, plus sûr > effectuez vos démarches sur chequeenergie.gouv.fr !

- 1 Utilisez votre chèque énergie sous forme dématérialisée.
- 2 Demandez que votre chèque soit automatiquement déduit de votre facture pour les années à venir.
- 3 Enregistrez vos attestations pour bénéficier de protections supplémentaires.

OU



Je règle un achat de combustible (fioul, bois, GPL...)

- > Je remets mon chèque énergie directement à mon vendeur.

OU



Je paie certains travaux de rénovation énergétique

- > Je vérifie que mes travaux sont éligibles sur www.faire.fr et je donne mon chèque pour payer mes travaux, s'ils sont à ma charge.
- > La date d'échéance du chèque peut être prolongée pour des travaux : je demande la conversion de mon chèque énergie en chèque travaux sur www.chequeenergie.gouv.fr

OU



Je réside dans un logement-foyer conventionné APL (maison de retraite...)

- > Je remets mon chèque énergie au gestionnaire de la résidence ; le montant sera déduit de ma prochaine échéance.

Je suis bénéficiaire du chèque énergie

Si j'envoie ce chèque par courrier postal à mon fournisseur d'énergie, j'indique ci-dessous, à l'**encre noire**, ma référence client et mon numéro de contrat (ou l'un des deux si ces 2 éléments n'apparaissent pas sur ma facture). Je joins aussi à mon envoi une copie d'un document [facture, échéancier ...] où apparaissent mes références.

Mon numéro client : _____ et/ou Mon numéro de contrat : _____

Pour obtenir plus d'informations : chequeenergie.gouv.fr ou **0 805 204 805** service & appel gratuits

Je suis un professionnel acceptant ce chèque énergie

1. Je déduis la valeur de ce chèque de la facture des prochaines mensualités ou de la redevance
2. Je me connecte sur www.chequeenergie.gouv.fr pour en demander le remboursement

Pour obtenir plus d'informations : chequeenergie.gouv.fr ou **N°Cristal 09 70 82 85 82** APPEL NON SURTAXE



En tant que bénéficiaire du chèque énergie, vous avez le droit à des protections supplémentaires sur vos contrats d'électricité et de gaz naturel. Pour en bénéficier, vous devez, dès maintenant :

- ◆ soit **déclarer cette attestation en ligne** sur www.chequeenergie.gouv.fr (pour certains fournisseurs)
→ vous pouvez également demander à faire valoir vos attestations automatiquement pour les années à venir, en choisissant de préaffecter vos attestations ;
- ◆ soit **envoyer les attestations papier** à votre fournisseur d'électricité et/ou de gaz, selon les modalités indiquées au verso de l'attestation.

À noter : si vous utilisez votre chèque énergie auprès de votre fournisseur d'électricité ou de gaz, vos droits seront ouverts automatiquement par ce fournisseur : il est inutile de transmettre une attestation à ce même fournisseur.

Exemple : je règle ma facture de gaz avec mon chèque énergie ; mes droits sont automatiquement activés auprès de mon fournisseur de gaz. Je n'oublie pas de déclarer mon attestation auprès de mon fournisseur d'électricité dès maintenant pour qu'il active les protections et réductions auxquelles j'ai droit.

Valables jusqu'au 30 avril 2020



Validité : du 01/04/2019
au 30/04/2020

ATTESTATION ÉLECTRICITÉ

(A transmettre à votre fournisseur d'électricité)

Cette attestation vous permet de bénéficier de **protections supplémentaires sur votre contrat de** fourniture d'électricité en cas de déménagement ou d'impayé.

Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur d'électricité selon les modalités indiquées au verso.**

NOM BENEFICIAIRE1 PRENOM
BENEFICIAIRE1
NOM BENEFICIAIRE2 PRENOM
BENEFICIAIRE2
COMPLEMENT ADRESSE
ADRESSE
99999 VILLE



Référence chèque énergie :
n° 1912765975



Validité : du 01/04/2019
au 30/04/2020

ATTESTATION GAZ

(A transmettre à votre fournisseur de gaz naturel)

Cette attestation vous permet de bénéficier de **protections supplémentaires sur votre contrat de** fourniture de gaz en cas de déménagement ou d'impayé.

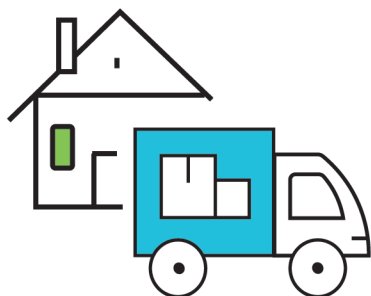
Afin d'en bénéficier sans retard, **envoyez dès maintenant cette attestation à votre fournisseur de gaz selon les modalités indiquées au verso.**

NOM BENEFICIAIRE1 PRENOM
BENEFICIAIRE1
NOM BENEFICIAIRE2 PRENOM
BENEFICIAIRE2
COMPLEMENT ADRESSE
ADRESSE
99999 VILLE



Référence chèque énergie :
n° 1912765975

Quels sont les droits et les réductions accordés avec le chèque énergie ?



En cas de déménagement, vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat



En cas d'incident de paiement, vous bénéficierez :

- ☆ du maintien de votre puissance électrique pendant la trêve hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars)
- ☆ d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
- ☆ d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

Comment obtenir ces droits auprès de votre fournisseur d'électricité ?

Adressez ce coupon à votre fournisseur (liste d'adresses sur [chequeenergie.gouv.fr](https://www.chequeenergie.gouv.fr))



N'oubliez pas d'indiquer ci-dessous, à l'encre noire, vos numéros de client ou de contrat. Joignez à votre envoi une copie d'un document (facture, échéancier...) où apparaissent vos références.

Mon numéro client : et/ou Mon numéro de contrat :

Pour plus de simplicité, déclarez dès à présent cette attestation en ligne sur <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation>

Si vous adressez votre chèque énergie pour le paiement d'une facture d'électricité, l'envoi de cette attestation à votre fournisseur d'électricité n'est pas nécessaire

Comment obtenir ces droits auprès de votre fournisseur de gaz ?

Adressez ce coupon à votre fournisseur (liste d'adresses sur [chequeenergie.gouv.fr](https://www.chequeenergie.gouv.fr))



N'oubliez pas d'indiquer ci-dessous, à l'encre noire, vos numéros de client ou de contrat. Joignez à votre envoi une copie d'un document (facture, échéancier...) où apparaissent vos références.

Mon numéro client : et/ou Mon numéro de contrat :

Pour plus de simplicité, déclarez dès à présent cette attestation en ligne sur <https://www.chequeenergie.gouv.fr/beneficiaire/attestation>

Si vous adressez votre chèque énergie pour le paiement d'une facture de gaz, l'envoi de cette attestation à votre fournisseur de gaz n'est pas nécessaire